

## EN CAS DE LIENS AVEC D'AUTRES ENTREPRISES OU STRUCTURES

Dans le cas où votre entreprise présente des liens avec une autre entreprise ou structure, les données d'effectifs, de chiffre d'affaires et bilan annuel doivent être prises en compte partiellement ou totalement selon les critères suivants :

<b>Entreprise ou structure <u>autonome</u></b>	<b>Entreprise ou structure totalement indépendante</b> <b>OU si détient moins de 25 % du capital ou des droits de vote d'une autre entreprise ou structure</b> <b>OU si des tiers ne détiennent pas plus de 25 % du capital ou des droits de vote</b>
	<b>OU si n'est pas liée à une autre entreprise ou structure par une personne physique (ex. : même PDG)</b>
<b>Entreprise ou structure <u>partenaire</u></b>	Détention de capital ou des droits de vote entre 25 et 49,99 %
<b>Entreprise ou structure <u>liée</u></b>	Détention de la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise ou structure <b>OU</b> droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ou structure <b>OU</b> droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise ou structure en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci <b>OU</b> une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.